
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 20 septembre 2004

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 14 juin 2004	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 (dossiers n° 2004-2081 et 2004-2082)	(p. 5)
Communication de monsieur le président relative aux délégations de madame Gelas et monsieur Barral dans le cadre des nouvelles compétences du Grand Lyon	(p. 5)
Désignation de représentants de la Communauté urbaine :	
- Conseil d'administration du Comité social (rapport n° 2004-2144)	
* opérations de vote	(p. 10)
* résultats du vote	(p. 16)
- Conseil syndical du Symalim (rapport n° 2004-2145)	
* opérations de vote	(p. 10)
* résultats du vote	(p. 17)
- Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (rapport n° 2004-2146)	
* opérations de vote	(p. 10)
* résultats du vote	(p. 17)
Question orale de monsieur Sardat relative au projet d'implantation d'une prison dans l'agglomération	(p. 19)

Les textes des délibérations n° 2004-2081 à 2004-2151 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 337.

- N° 2004-2081** *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 21 juin 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 5)*
- N° 2004-2082** *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 5 juillet 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 5)*

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

- N° 2004-2083** *Enquête Cordon - Mai-juin 2005 - Participation de la Communauté urbaine - Convention - (p. 6)*
- N° 2004-2084** *Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Projet de pôle multimodal - Demande de subvention régionale - (p. 6)*
- N° 2004-2085** *Villeurbanne - Zone industrielle Grandclément - Institution d'un périmètre d'étude - (p. 6)*
- N° 2004-2086** *Lyon 3° - Espace Dauphiné - Participation de la ville de Lyon à l'opération - Modification de l'autorisation de programme individualisée - (p. 6)*
- N° 2004-2087** *Opérations d'urbanisme - Etudes d'analyses environnementales - Conventions avec l'Ademe - (p. 11)*
- N° 2004-2088** *Lyon 6° - Palais des congrès à la Cité internationale - Extension - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - (p. 6)*
- N° 2004-2089** *Bron - Quartier du Terraillon - Portage de la vacance des logements dans les copropriétés acquises par la SA Axiade Rhône-Alpes - (p. 12)*
- N° 2004-2090** *Bron - Quartier du Terraillon - Projet de renouvellement urbain - Marché de maîtrise d'œuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 6)*
- N° 2004-2091** *Fontaines Saint Martin - Espaces publics du centre - Aménagement - Convention entre la Commune, le département du Rhône et la Communauté urbaine pour la réalisation des travaux - (p. 7)*
- N° 2004-2092** *Neuville sur Saône - Résidence l'Aventurière - 1ère tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 7)*
- N° 2004-2093** *Jonage - Place du Général de Gaulle, rue Nationale, boulevard Louis Pradel - Aménagement des espaces publics du centre-bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre - (p. 13)*
- N° 2004-2094** *Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 14 - Approbation - (p. 7)*

- N° 2004-2095** Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux - Plan d'occupation des sols du secteur «est» de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 6 - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2096** Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 6 - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2097** Charly, Craponne, Francheville, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vernaizon - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 13 - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2098** Curis au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Equipements communaux de loisirs - Révision simplifiée - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2099** Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Extension de la crèche municipale dans le quartier de Bel Air - Modification du droit de préemption urbain - Révision simplifiée - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2100** Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Renforcement ouest du quartier de Bel Air - Révision simplifiée - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2101** Pierre Bénite - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Centre hospitalier Lyon-sud - Création d'un pavillon médical - Révision simplifiée - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2102** Saint Cyr au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine - Implantation d'un établissement d'accueil de personnes âgées - Révision simplifiée - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2103** Lyon 3° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un parc de stationnement souterrain square Delestraint - Révision simplifiée - Approbation - (p. 13)
- N° 2004-2104** Lyon 8° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension du centre Léon Bérard - Révision simplifiée - Approbation - (p. 7)
- N° 2004-2105** Fontaines sur Saône - ZAC de La Norechal - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics et de la passation d'une convention publique d'aménagement avec l'Opac du Rhône - (p. 14)
- N° 2004-2106** La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - (p. 7)
- N° 2004-2107** Lyon 9° - ZAC Quartier de l'Industrie - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 8)
- N° 2004-2108** Vaulx en Velin - Mas du Taureau - Démolition de l'immeuble de La Luère - Fonds de concours à la Société lyonnaise pour l'habitat (SLPH) - (p. 8)
- N° 2004-2109** Rillieux la Pape - Projet urbain du grand projet de ville - Individualisation d'autorisations de programme partielles - (p. 6)
- N° 2004-2110** Elaboration et reprographie du schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Convention - Participation financière - (p. 8)
- N° 2004-2111** Neuville sur Saône - Convention-cadre triennale (2004-2006) de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - (p. 15)
- N° 2004-2112** Lyon 1er - ZUS - Pentes de la Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme 2004 - (p. 15)
- N° 2004-2113** Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'investissement à court terme (PICT) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 15)
- N° 2004-2114** Lyon 9° - Quartier du Vergoin - Convention-cadre triennale 2003-2005 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - (p. 15)
- N° 2004-2115** Lyon, Villeurbanne - Place de la Reconnaissance - Aménagement - Lancement de la procédure de concertation publique préalable - (p. 8)
- N° 2004-2116** Villeurbanne - Boulevard Honoré de Balzac - Aménagement - Lancement de la procédure de concertation publique préalable - (p. 8)
- N° 2004-2117** Vaulx en Velin - Voie nouvelle Poudrette-Salengro - Aménagement - Lancement de la procédure de concertation publique préalable - (p. 8)
- N° 2004-2118** Saint Priest - Champ Dolin - Bouclage sud - Création d'une voie nouvelle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - (p. 7)
- N° 2004-2119** Fourniture et pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2005, éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Appel d'offres ouvert - (p. 8)

- N° 2004-2120** Fourniture et pose d'équipements de matériel de signalisation de direction pour l'évolution et la maintenance du jalonnement en place sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005, éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Appel d'offres ouvert - (p. 15)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- N° 2004-2121** Projet de redynamisation des marchés forains du Rhône - Subvention à l'Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM) - Convention - (p. 16)
- N° 2004-2122** Association Economie et humanisme - Subvention - (p. 8)
- N° 2004-2123** Comité exécutif Citynet - Séminaire euro-asiatique de novembre 2004 - Convention - (p. 8)
- N° 2004-2124** Association Zebu - Programme 2004 - Convention - Subvention - (p. 8)
- N° 2004-2125** Dispositif Ecrins à Lyon - Convention avec l'association Alliés - Participation financière - (p. 16)
- N° 2004-2126** Démarche «Lyon ville de l'entrepreneuriat» - Soutien à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) - Convention - Subvention - (p. 17)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

- N° 2004-2127** Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire (réserves foncières 0096) - (p. 9)
- N° 2004-2128** Vénissieux - 18, avenue de la République - Installation des services urbains - (p. 9)
- N° 2004-2129** Lyon 2° - Station-service aménagée à l'intérieur du parc de stationnement place Bellecour - Convention pour l'exploitation - (p. 9)
- N° 2004-2130** Lyon 2° - Parc de stationnement des Cordeliers - Installation provisoire d'une surface alimentaire - (p. 18)
- N° 2004-2131** Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - (p. 9)
- N° 2004-2132** Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Statuts modifiés - retiré
- N° 2004-2133** Administration et exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - (p. 9)
- N° 2004-2134** Tierce maintenance applicative du système d'information - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - (p. 9)
- N° 2004-2135** Travaux sur les biens immobiliers - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - 20 lots tous corps d'état - (p. 9)
- N° 2004-2136** Entretien des espaces verts et plantations - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 9)
- N° 2004-2137** Lyon 3° - Aménagement et sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un avenant de substitution au marché public pour maîtrise d'œuvre de bâtiment - (p. 9)
- N° 2004-2138** Lyon 3° - Opération maintenance et renouvellement - Acquisition d'un local et de 12 parcs de stationnement dans l'ensemble immobilier M+M 177 à 203, rue Garibaldi - Travaux d'adaptation - Achat de mobilier - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire - (p. 9)
- N° 2004-2149** Indemnités de fonction des élus - (p. 9)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

- N° 2004-2139** Révision du règlement du service public d'assainissement - retiré
- N° 2004-2140** Pierre Bénite - Station d'épuration - Révision du règlement dépotage - retiré
- N° 2004-2141** Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre - (p. 9)
- N° 2004-2142** Inventaire et connaissance des milieux aquatiques remarquables - Suivi du castor et du blaireau - Actions menées par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône - Fonds de concours - (p. 10)
- N° 2004-2143** Bron, Vénissieux - Espaces naturels urbains - Création et réhabilitation de jardins - Fonds de concours d'études et de réalisation versés aux Communes - (p. 18)
- N° 2004-2144** Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité social - (p. 10)
- N° 2004-2145** Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim) - (p. 10)

N° 2004-2146 Désignation d'un représentant au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - (p. 10)

N° 2004-2147 Lyon 2° - Pointe du confluent - Transfert de la superposition de gestion du domaine public fluvial au profit du département du Rhône - (p. 10)

N° 2004-2148 Créations et transformations d'emplois - (p. 10)

N° 2004-2150 Soutien à l'association Amitié communautaires et municipaux - (p. 10)

N° 2004-2151 Mise à disposition d'un conseiller territorial de la ville de Lyon à la Communauté urbaine - (p. 10)

Présidence de monsieur Gérard Collomb président

Le lundi 20 septembre 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 10 septembre 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Blein, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Braillard, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Crimier, Mmes d'Anglejan, De Coster, Decieux, MM. Delorme, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, M. Gandilhon, Mme Gautier, MM. Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Pallega, MM. Perret, Philip, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Béghain (pouvoir à Mme Guillaume), Brochier (pouvoir à M. Vaté), Darne J.C. (pouvoir à M. Blein), Mmes David (pouvoir à M. Polga), Deciaud (pouvoir à M. Roche), M. Denis (pouvoir à M. Delorme), Mme Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Claisse), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à Mme d'Anglejan), MM. Millon (pouvoir à Mme Decieux), Morales (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), MM. Nardone (pouvoir à Mme Reynaud), Pacalon (pouvoir à M. Philipps), Mme Pesson (pouvoir à M. Laréal), M. Petit (pouvoir à M. Jeannot), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Lévêque), Spiteri (pouvoir à M. Dumont), MM. Tête (pouvoir à M. Giordano), Thivillier (pouvoir à M. Buronfosse), Turcas.

Absents non excusés : Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Petitjean, M. Rivalta.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Touraine (pouvoir à Mme Pédrini), Malaval (pouvoir à M. Barral), Daclin (pouvoir à M. Bertrand), Benarbia (pouvoir à Mme Mermoud), Mme De Coster (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Meyer (pouvoir à Mme Dubost).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 14 juin 2004

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 14 juin 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2004-2081 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 21 juin 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2004-2082 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 5 juillet 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée, par délibération du 3 mars 2003, au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2004-2081 et 2082. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Communication de monsieur le président relative aux délégations de madame Gelas et monsieur Barral dans le cadre des nouvelles compétences du Grand Lyon

M. LE PRÉSIDENT : Le 12 juillet 2004, le Conseil communautaire a adopté trois délibérations mettant à jour les compétences du Grand Lyon et approuvant deux transferts : d'une part, les manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération, d'autre part, le soutien financier aux clubs sportifs professionnels.

Ces transferts doivent contribuer à accroître la notoriété du Grand Lyon au niveau européen et à développer une identité communautaire auprès des habitants. Ils interviendront au 1^{er} janvier 2005 si la majorité qualifiée des communes -la plupart des conseils municipaux doivent délibérer dans les semaines à venir- en décide ainsi.

Je souhaite que ces dossiers soient suivis, sur le plan politique, par deux viceprésidents du Grand Lyon afin qu'ils puissent donner aux services comme aux associations ou clubs les orientations de la communauté urbaine de Lyon.

Outre leurs délégations actuelles, je propose que madame Nadine Gelas soit chargée des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération ; à ce titre, elle suivra notamment les Biennales d'art contemporain et de la danse ainsi que la coordination des journées du patrimoine. Monsieur Guy Barral sera chargé des relations avec les clubs sportifs ; à ce titre, il suivra notamment le partenariat avec les clubs sportifs professionnels.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-2083 - Enquête Cordon - Mai-juin 2005 - Participation de la Communauté urbaine - Convention - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Buronfosse comme rapporteur du dossier numéro 2004-2083. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2004-2084 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Projet de pôle multimodal - Demande de subvention régionale - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

N° 2004-2109 - Rillieux la Pape - Projet urbain du grand projet de ville - Individualisation d'autorisations de programme partielles - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2084 et 2004-2109. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX : La commission a apprécié favorablement les perspectives du rapport lié à l'aménagement de la gare de Sathonay Camp et Rillieux. Elle espère que le large partenariat aura un aboutissement prospectif généreux à l'aube du développement primordial des modes doux, sous une échéance décente. La gare de Sathonay-Rillieux est physiquement presque au centre de la conférence nord des maires. Cette gare comme celle de Crépieux est implantée sur l'une des deux lignes de TER desservant et drainant le département de l'Ain, en dernière station avant la convergence inexorable des réseaux de transports vers le centre de l'agglomération.

Ces dessertes méritent un développement important à l'entendement de l'avenir des territoires et de l'équilibre fonctionnel entre et hors de l'agglomération. Les stations d'agglomération à moins de dix minutes des centres de notre agglomération sont insuffisamment exploitées. Elles devraient être par nature un complément important et nécessaire à l'avènement des lignes de transports en commun dont nous regrettons l'absence ou l'idée de report de la programmation financière au-delà du présent mandat du Grand Lyon et du Sytral.

Pour le second rapport concernant le grand projet de ville de Rillieux la Pape, la commission a apprécié favorablement la qualité des premiers éléments augurant d'une partie de l'avenir de la commune de Rillieux la Pape au sein de la conférence nord des maires. La commission a été intéressée par l'engagement de la ville à prescrire la construction de nouveaux logements, principalement locatifs, avant d'engager quelques démolitions. La commission a noté également la concrétisation de l'installation du Centre chorégraphique national montrant que notre agglomération peut être un centre fédérant au moins cinquante-cinq communes.

Au demeurant, il paraît dommage, comme pour le rapport précédent, d'envisager un décalage de la programmation budgétaire de la ligne C2. Cette desserte de transport en commun est un des éléments fondamentaux de l'opération de renouvellement urbain et d'attentions aux habitants de la commune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vois que nous sommes en parfaite cohésion intellectuelle. Je mets ces deux rapports aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2004-2085 - Villeurbanne - Zone industrielle Grandclément - Institution d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

N° 2004-2090 - Bron - Quartier du Terrailon - Projet de renouvellement urbain - Marché de maîtrise d'œuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gautier étant absente, je rapporte les dossiers numéros 2004-2085 et 2004-2090. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme GAUTIER, absente momentanément.

N° 2004-2086 - Lyon 3° - Espace Dauphiné - Participation de la ville de Lyon à l'opération - Modification de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président BUNA a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2086. Monsieur BUNA, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2004-2088 - Lyon 6° - Palais des congrès à la Cité internationale - Extension - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Nachury a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2088. Madame Nachury, vous avez la parole.

Mme NACHURY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, avec la modification suivante : il convient de lire, au paragraphe 9 - alinéa 2 : "Le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de **244 690,22 € TTC**" au lieu de : "Le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 175 040,49 € TTC".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Les Verts s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme NACHURY.

N° 2004-2091 - Fontaines Saint Martin - Espaces publics du centre - Aménagement - Convention entre la Commune, le département du Rhône et la Communauté urbaine pour la réalisation des travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de madame Spiteri, monsieur Marquerol rapporte le dossier numéro 2004-2091. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur en remplacement de Mme SPITERI, absente: Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2004-2092 - Neuville sur Saône - Résidence l'Aventurière - 1^{ère} tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2092. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2004-2094 - Albiguy sur Saône - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Ecully - La Tour de Salvagny - Limonest - Marcy l'Etoile - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 14 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2095 - Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 6 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2096 - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Sathonay Camp - Sathonay Village - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 6 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2097 - Charly - Craponne - Francheville - Irigny - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vernaison - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 13 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2098 - Curis au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Equipements communaux de loisirs - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2099 - Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Extension de la crèche municipale dans le quartier de Bel Air - Modification du droit de préemption urbain - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2100 - Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Renforcement ouest du quartier de Bel Air - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2101 - Pierre Bénite - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Centre hospitalier Lyon sud - Création d'un pavillon médical - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2102 - Saint Cyr au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine - Implantation d'un établissement d'accueil de personnes âgées - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2104 - Lyon 8° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension du centre Léon Bérard - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-2118 - Saint Priest - Champ Dolin - Bouclage sud - Création d'une voie nouvelle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2094 à 2004-2102, 2004-2104 et 2004-2118. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2004-2106 - La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2106. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2004-2107 - Lyon 9° - ZAC Quartier de l'Industrie - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2107. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2004-2108 - Vaulx en Velin - Mas du Taureau - Démolition de l'immeuble de La Luère - Fonds de concours à la Société lyonnaise pour l'habitat (SLPH) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2115 - Lyon - Villeurbanne - Place de la Reconnaissance - Aménagement - Lancement de la procédure de concertation publique préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-2116 - Villeurbanne - Boulevard Honoré de Balzac - Aménagement - Lancement de la procédure de concertation publique préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-2117 - Vaulx en Velin - Voie nouvelle Poudrette-Salengro - Aménagement - Lancement de la procédure de concertation publique préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2108, 2004-2115 à 2004-2117. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

M. BEAUVERIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Pour le rapport 2004-2116, l'aménagement proposé boulevard Honoré de Balzac concernant les deux communes Lyon et Villeurbanne et le lieu de la concertation (réunion publique) n'étant pas encore décidé, la modification suivante est à apporter : il est proposé de remplacer la phrase : *"Une réunion publique sera organisée à Villeurbanne pendant cette période"* par : *"Une réunion publique sera organisée dans le quartier concerné pendant cette période"*.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

N° 2004-2110 - Elaboration et reprographie du schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Convention - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2110. Monsieur Polga, vous avez la parole.

M. le vice-président POLGA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

N° 2004-2119 - Fourniture et pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2005, éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2119. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2004-2122 - Association Economie et humanisme - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2004-2123 - Comité exécutif Citynet - Séminaire euro-asiatique de novembre 2004 - Convention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2004-2124 - Association Zebu - Programme 2004 - Convention - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2122 à 2004-2124. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable sur ces trois dossiers avec une remarque particulière sur le dossier numéro 2004-2123 qui traite de la réunion du comité exécutif des villes asiatiques Citynet à Lyon qui a été financé à hauteur de 400 000 € par l'Europe. La modification suivante est à apporter à ce rapport : dans le délibéré, il convient de préciser :

- alinéa 5, le montant des dépenses qui s'élèveront à 558 971 €,
- alinéa 6, le montant des recettes qui s'élèveront à 400 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que c'est un dossier important parce que Citynet est le réseau des grandes villes asiatiques et, pour la première fois, ils viennent tenir leur comité exécutif en Europe et ils viennent le tenir à Lyon, ce qui montre le rayonnement que commence à acquérir notre agglomération.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-2127 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire (réserves foncières 0096) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2004-2128 - Vénissieux - 18, avenue de la République - Installation des services urbains - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

N° 2004-2129 - Lyon 2° - Station-service aménagée à l'intérieur du parc de stationnement place Bellecour - Convention pour l'exploitation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2127 à 2004-2129. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2004-2131 - Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2004-2135 - Travaux sur les biens immobiliers - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - 20 lots tous corps d'état - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2137 - Lyon 3° - Aménagement et sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un avenant de substitution au marché public pour maîtrise d'oeuvre de bâtiment - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments -

N° 2004-2138 - Lyon 3° - Opération maintenance et renouvellement - Acquisition d'un local et de 12 places de stationnement dans l'ensemble immobilier M+M 177 à 203, rue Garibaldi - Travaux d'adaptation - Achat de mobilier - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2131, 2004-2135, 2004-2137 et 2004-2138. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2004-2132 - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Statuts modifiés - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2004-2132 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2004-2133 - Administration et exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2004-2134 - Tierce maintenance applicative du système d'information - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2004-2136 - Entretien des espaces verts et plantations - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2149 - Indemnités de fonction des élus - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2133 et 2004-2134, 2004-2136, 2004-2149. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-2139 - Révision du règlement du service public d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2140 - Pierre Bénite - Station d'épuration - Révision du règlement dépotage - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Les rapports 2004-2139 et 2004-2140 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2004-2141 - Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur du dossier numéro 2004-2141. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2004-2142 - Inventaire et connaissance des milieux aquatiques remarquables - Suivi du castor et du blaireau - Actions menées par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône - Fonds de concours - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2142. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Ce dossier concerne l'inventaire et la connaissance des milieux aquatiques remarquables, avec en particulier le suivi du castor et du blaireau dans notre agglomération, avec un travail intéressant qui sera fait par la FRAPNA dont on vous restituera les résultats bien sûr sous forme de différents documents de communication et sous forme d'une conférence sur la péniche.

M. LE PRÉSIDENT : Je tiens à ce que la presse souligne que le président du Grand Lyon est particulièrement affectionné vis-à-vis des blaireaux et des castors.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2004-2144 - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité social - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2145 - Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2146 - Désignation d'un représentant au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2148 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2144 à 2004-2146, 2004-2148. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Concernant le rapport 2004-2148, il convient de pendre en compte la modification suivante : dans la colonne "*grade actuel*" du tableau sur les transformations de postes, direction logisitique et bâtiments, il convient de lire : "*agent d'entretien*" et non "chargé de courrier".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

Désignation de représentants de la Communauté urbaine

- * conseil d'administration du comité social (rapport 2004-2144)
- * conseil syndical du Symalim (rapport 2004-2145)
- * Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (rapport 2004-2146)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant procéder au vote. Je vous propose de voter en une seule fois pour les trois scrutins. Vous disposez de bulletins de couleurs différentes à cet effet. Je demande à madame Belaziz-Bouziani, monsieur Roux de Bezieux, madame d'Anglejan de bien vouloir être scrutateurs.

Rapport 2004-2144 - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration du comité social -

Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant. J'ai reçu la candidature suivante : monsieur Bruno Gignoux. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Rapport 2004-2145 - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil syndical du Symalim -

J'ai reçu la candidature suivante : monsieur Patrick Laurent. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Rapport 2004-2146 - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise -

J'ai reçu la candidature suivante : madame Michèle Vullien. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert pour les trois désignations. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2004-2147 - Lyon 2° - Pointe du confluent - Transfert de la superposition de gestion du domaine public fluvial au profit du département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2147. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-2150 - Soutien à l'association Amitié communautaires et municipaux - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

N° 2004-2151 - Mise à disposition d'un conseiller territorial de la ville de Lyon à la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bertrix a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2150 et 2004-2151. Madame Bertrix, vous avez la parole.

Mme BERTRIX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme BERTRIX.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2004-2087 - déplacements et urbanisme - Opérations d'urbanisme - Etudes d'analyses environnementales - Conventions avec l'Ademe - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2087. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Effectivement, le présent rapport a pour objet de vous autoriser à signer une convention avec l'Ademe qui apporte son concours financier aux études d'analyses environnementales engagées par la Communauté urbaine. Celle-ci a en effet engagé, en partenariat avec l'Ademe et l'Agence d'urbanisme de Lyon, une démarche d'analyses environnementales en urbanisme qui consiste à établir un diagnostic, à permettre une analyse critique des projets d'aménagements sur la base des critères environnementaux et à assister le maître d'ouvrage en phase de réalisation.

Cette démarche a déjà été réalisée sur quatre sites : La Tour de Salvagny (Le Comtal), Limonest (Les Bruyères), Décines Centre et Irigny. Cette expérimentation a été concluante ; elle a permis une évolution importante du plan de composition de ces opérations, en dialogue avec les aménageurs, vers une meilleure intégration du projet dans son environnement naturel et vers une meilleure qualité de vie pour les habitants et utilisateurs des sites concernés.

Le rapport qui vous est soumis propose de renouveler cette expérimentation sur quatre sites : Saint Priest (Bel Air), Meyzieu (ZAC des Gaulnes), Sathonay Camp (reconversion du camp militaire) et Caluire et Cuire (ZAC du Centre). Les études qui seront engagées par la Communauté urbaine seront subventionnées à hauteur de 35 % par l'Ademe ainsi que par la région Rhône-Alpes.

Ce dispositif s'ajoute à toutes les actions déjà mises en œuvre par le Grand Lyon pour permettre une prise en compte du développement durable dans ses opérations d'aménagement et d'urbanisme. Ainsi et dorénavant, les cahiers des charges des grandes opérations d'urbanisme exigent qu'à l'investisseur et au concepteur soit associée une aide à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisée dans la haute qualité environnementale. Cela a été le cas dans le projet du Confluent, ce qui a permis au Grand Lyon d'être lauréat du programme européen Concerto visant à développer la production d'énergies renouvelables ; je pense aussi à l'opération de reconquête des berges du Rhône ainsi qu'au parc technologique de la porte des Alpes qui est un modèle de ce point de vue.

Je voudrais en cela saluer le travail du vice-président à l'urbanisme, monsieur Buna.

La prise en compte en amont des préoccupations environnementales dans le cadre des actions du Grand Lyon est en bonne voie et nous nous en félicitons.

La commission a émis évidemment un avis très favorable sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Besnard. Le groupe Les Verts, madame Vessiller.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais saluer la qualité du travail effectué en ce domaine par nos services avec l'appui de l'Ademe.

En effet, le retour d'expérience des études menées sur les quatre premiers sites est très positif (La Tour de Salvagny, Limonest, Décines et Irigny) et a confirmé l'intérêt de la démarche. L'intégration des contraintes environnementales, de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air, de l'exposition aux nuisances sonores et de l'aspect paysager sur ces sites dès la conception des opérations a permis de faire évoluer le plan de composition des opérations pour le plus grand bénéfice des utilisateurs et des habitants des sites concernés.

Ces études ont également l'avantage d'introduire de la transversalité dans l'action de nos services et de la concertation avec les habitants. Elles se situent donc à l'intersection des questions d'environnement, d'économie et de social, donc pleinement dans la démarche de développement durable que nous entendons conduire.

Cela montre aussi qu'avec un surcoût très modéré et surtout un peu de réflexion supplémentaire en amont, on accroît sensiblement la qualité et la durabilité des opérations.

Nous saluons donc le travail de l'Ademe. Ce travail est remis en cause par les restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement, au mépris tant de la plus-value écologique que des économies générées pour l'avenir et notre seule réserve si cela en était une est que nous devons maintenant dépasser le stade de l'expérimentation et que nous devons généraliser cette démarche d'analyses environnementales et urbaines à l'ensemble de nos opérations d'urbanisme ou de création de zones d'activités que nous portons à la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC se félicite de ce rapport qui conforte la collaboration entre l'Ademe et le Grand Lyon.

L'Ademe doit aider le Grand Lyon à financer des analyses environnementales et assister des maîtres d'ouvrages lors de la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement de notre territoire. C'est à propos de ce concours financier que nous souhaitons intervenir.

En effet, nous nous inquiétons de la baisse des crédits d'investissement 2004 de l'Ademe qui ont été annoncés gelés et seraient en fait carrément amputés de 28 %, soit 74 M€ sur les 262 M€ prévus. L'Ademe a reçu cette information du ministère de l'Ecologie début juillet, c'est-à-dire peu avant le 22 juillet, jour de présentation du plan climat par le Gouvernement.

Or, le ministre de l'écologie a désigné l'Ademe comme je cite "un des principaux acteurs de la mise en œuvre du plan climat". En effet, l'Ademe intervient notamment dans les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables, principaux axes du

plan climat. La contradiction est donc totale. Le Gouvernement semble décidément sur la voie du renoncement durable plutôt que sur celle du développement durable, contrairement aux belles paroles de Jacques Chirac à Johannesburg en 2002.

Le groupe GAEC souhaite vivement que l'Ademe retrouve le budget qui lui permettra d'œuvrer pour le développement durable et d'aider notre Communauté urbaine dans ses efforts quotidiens pour assurer une meilleure qualité de vie à ses 1 300 000 habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais donc mettre ce dossier aux voix qui montre que le Grand Lyon est sur la voie du développement durable et je remercie mes collègues du GAEC et du groupe Les Verts de ce satisfecit donné à la politique d'ensemble du Grand Lyon.

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palreja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Buna et M. Mansot n'ayant pas pris part au vote (articles L 3131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2004-2089 - déplacements et urbanisme - Bron - Quartier du Terraillon - Portage de la vacance des logements dans les copropriétés acquises par la SA Axiade Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gautier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2089. Madame Gautier, vous avez la parole.

Mme GAUTIER, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui porte sur le quartier du Terraillon à Bron. Il s'agit de participer au coût que représente, pour la société Axiade Rhône-Alpes, le portage de logements vacants. Ces logements ont été acquis par la société Axiade à la demande des collectivités, et notamment donc la ville de Bron, puisque ces copropriétés sont situées dans une opération de renouvellement urbain.

Il s'agit de copropriétés difficiles et aujourd'hui, malgré l'effort mené par la collectivité, la société Axiade continue à porter 79 logements sur les 228 que possède cette société dans ces copropriétés, les copropriétés Caravelle et Terraillon, ce qui représente une perte annuelle de recettes annuelles de 296 128 € TTC.

L'objet de la délibération est de répartir le coût de cette vacance entre les partenaires, à savoir la commune de Bron pour 50 638 €, la société Axiade à hauteur de 42 643 € et la Communauté urbaine à hauteur de 202 847 €. Je vous invite donc à voter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gautier.

Le vote est-il terminé ? Dans ce cas-là, je déclare le scrutin clos et vous invite à dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement)

Le groupe Les Verts souhaite intervenir sur ce dossier.

Mme la vice-présidente VESSILLER : C'est encore moi qui intervins très rapidement pour dire que la SA Axiade est un gros bailleur dans notre agglomération et un gros bailleur qui ne satisfait pas toujours à ses obligations de maître d'ouvrage du logement social. Des milliers de logements sont vétustes, voire insalubres ou hors normes, en matière d'électricité par exemple. Les relations avec ses locataires sont difficiles, la gestion urbaine de proximité balbutiante dans bon nombre de quartiers. C'est pourquoi, lorsque nous aidons la société Axiade dans une opération de portage de la vacance, ce qui est nécessaire dans cette opération de copropriété difficile, nous devrions être exigeants sur l'engagement d'opérations de réhabilitation dans les autres parties du parc qu'il a dans l'agglomération.

Il me semble qu'on peut effectivement mettre dans une négociation le fait qu'on aide ce bailleur et que, d'un autre côté, il s'engage sérieusement pour améliorer son patrimoine et sa gestion urbaine de proximité. Donc, c'est une suggestion que je vous fais, monsieur le président, ainsi qu'à mon collègue vice-président au logement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je veux préciser que le groupe Axiade est en plein renouveau et qu'en particulier, il s'engage pleinement dans les GPV (grands projets de ville) que nous sommes en train de mettre en place dans l'agglomération lyonnaise. Je mets le dossier aux voix... Oui, madame Guillemot.

Mme la vice-présidente GUILLEMOT : Je voudrais simplement répondre aussi parce vous venez de le dire, monsieur le président que la société Axiade était en réorganisation.

Je voudrais tout de même souligner, moi-même, personnellement, maire de Bron, qu'à l'époque, c'était Logirel mais que c'est le seul office SA d'HLM qui a accepté de travailler avec les communes et les collectivités locales dans un site de copropriété et je crois que c'est extrêmement difficile. Je voulais le dire aujourd'hui parce que c'est le seul, avec l'OPAC du Rhône, qui a accepté de gérer des logements très dégradés, diffus dans une copropriété et, de plus, alors que le syndic privé avait jeté l'éponge, ils ont accepté d'être syndic depuis près de dix ans. Donc, je voulais le dire parce que je crois qu'il faut rétablir un certain nombre de choses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois qu'effectivement, ce seront les acteurs du renouveau du logement dans le Grand Lyon.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palreja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme GAUTIER.

N° 2004-2093 - déplacements et urbanisme - Jonage - Place du Général de Gaulle, rue Nationale, boulevard Louis Pradel - Aménagement des espaces publics du centre bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2093. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne la commune de Jonage et plus particulièrement l'aménagement des espaces publics du centre bourg. La commission donné un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire a demandé un temps de parole.

M. FORISSIER : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. C'est un très très beau dossier pour Jonage qui s'élève, je crois, à 6 M€. Donc le maire de Jonage va être pleinement satisfait ainsi que ses adjoints. J'espère que le président du Grand Lyon a répondu pleinement à leurs vœux, comme à celui de tous les maires d'ailleurs.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palaja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2004-2103 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un parc de stationnement souterrain square Delestraint - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2103. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit donc du parc de stationnement souterrain square Delestraint. Nous avons une demande de parole du groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, trois raisons nous incitent à nous opposer à ce dossier.

Tout d'abord, l'un des premiers objectifs du plan de déplacements urbains était et demeurera avec le PDU futur de dissuader les déplacements pendulaires, c'est-à-dire d'opérer un transfert modal de la voiture vers les transports collectifs ou les déplacements doux pour les déplacements quotidiens

domicile-travail. La création de lignes fortes de transports collectifs hier, Perrache-La Doua et Perrache-Saint Priest, aujourd'hui, Lea et Leslys ainsi que le plan de développement des modes doux vont dans ce sens.

Mais que nous dit-on dans ce dossier ? Qu'il s'agit, d'une part, de permettre aux employés du Conseil général de garer leur voiture la journée et que, d'autre part, les places pourront être attribuées aux résidents la nuit, ce qui signifie à contrario qu'ils devront la déplacer le jour. Autrement dit, il s'agit de permettre des déplacements pendulaires automobiles pour les employés du Conseil général de jour et de les inciter pour les résidents de nuit.

Il nous semble que le projet du Conseil général va au contraire de la politique que nous poursuivons au Grand Lyon. Au moment où la Communauté urbaine a mis en chantier une rénovation de la tarification des parcs de stationnement délégués, gardons-nous bien de valider ce principe qui équivaldrait à un abonnement de type nocturne et week-end qui va à l'encontre des objectifs du PDU et ne ferait qu'accroître la motorisation.

La deuxième raison est que ce secteur est largement pourvu en desserte de transports collectifs : la ligne B place Guichard, la ligne D à la Guillotière, le tramway qui passe devant le Conseil général, sans compter les nombreuses lignes de bus qui passent à proximité (les lignes 1, 4 ou 18). Si le Conseil général doit construire un parking pour ses employés, c'est essentiellement pour ceux qui habitent en dehors du centre de l'agglomération et ce dont nous avons besoin, ce sont des parkings de dissuasion à l'extrémité de lignes fortes de transports collectifs et non pas d'un nouveau parc au centre.

Troisième raison, il nous semble que nous sommes en droit d'attendre que les collectivités soient exemplaires, nous l'avons déjà dit. Le Grand Lyon est en train de définir un plan de déplacements d'entreprise pour ses employés. Il nous semble que le Conseil général devrait s'engager dans cette même démarche avant de construire à grands frais un parking qui ne concerne de toutes les façons au maximum qu'un quart de son personnel. Certes, on nous dit qu'il ne s'agit que de rassembler les places actuellement louées par le Département dans les parkings Molière et Cité judiciaire. Mais puisque ces places existent déjà, quelle urgence y avait-il ?

Pour conclure, une inquiétude : le plan des déplacements urbains s'impose aujourd'hui au plan d'occupation des sols. Une décision qui va à l'encontre des objectifs du PDU encourrait, à notre sens, un risque d'annulation contentieuse. Nous avons eu assez d'incertitudes juridiques autour du POS pour ne pas le remettre en danger aujourd'hui ou pour créer des fragilités au futur plan d'urbanisme.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le président, que nous voterons contre, les vice-présidents quant à eux s'abstiennent.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Union pour un mouvement populaire.

M. HUGUET : Monsieur le président, un certain nombre de raisons font qu'en tant que maire du troisième arrondissement et au nom de mon groupe, nous soutenons ce projet.

La première est que ce quartier a été complètement déstabilisé et le sera par la suppression du stationnement sur les berges du Rhône, que les parkings qui sont construits sur le secteur de la Fosse aux ours ne rempliront pas leur fonction de remplacement

de ces places et que, par ailleurs comme vous l'avez souligné, madame, les places libérées dans le parking du palais de justice et sur la rue Molière seront offertes aux résidents et aux personnes qui se rendent dans ce quartier.

Nous avons mis plusieurs conditions à cet accord, monsieur le maire, je l'avais évoqué lors du conseil municipal et lors d'un précédent conseil de Communauté.

Tout d'abord, que le square Delestrait soit remis en l'état identique à la disposition des riverains ; vous en avez pris l'engagement, de même que le président Mercier. Le président Mercier propose même que soit étudiée pendant la phase des travaux la possibilité d'ouvrir les squares de la préfecture aux familles.

La deuxième demande que je vous avais adressée, au-delà du nombre de places nécessaires pour accueillir les personnels du Conseil général et de la préfecture, était qu'un certain nombre de places supplémentaires soient aménagées, offertes aux riverains qui ont eux aussi besoin de capacité de stationnement et vous vous étiez engagé pour que cette étude soit menée. J'ai eu un contact avec le président du Conseil général qui est tout à fait d'accord pour que le nombre de places soit augmenté, en contrepartie bien sûr d'une participation de la Communauté urbaine. Toutes ces raisons font que nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Pallega, M. Vial,
- contre : groupe Les Verts,
- abstentions : M. Buna et Mme Vessiller (groupe Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2004-2105 - déplacements et urbanisme - Fontaines sur Saône - ZAC de La Norechal - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics et de la passation d'une convention publique d'aménagement avec l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2105. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, en prenant en compte la modification suivante : il convient de corriger le bilan simplifié de la ZAC figurant en page 4 du projet de délibération susvisé comme suit :

Dépenses	En € HT	En € TTC
travaux	4 589 815	5 489 419
étude-frais-rémunération aménageur	1 897 440	2 236 586
TVA irrécupérable	521 254	
total des dépenses	7 008 509	7 804 150

En effet, le montant de la TVA irrécupérable avait par erreur été globalisée avec le poste "études-frais-rémunération aménageur".

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, les grands projets de ville, les opérations de renouvellement urbain ou toute opération d'amélioration de l'habitat et de son environnement ne peuvent que recevoir notre assentiment, notre soutien et notre encouragement, d'autant plus qu'elles apparaissent aujourd'hui indispensables.

En ce sens, la loi de solidarité et de renouvellement urbain a permis et conduit à l'élaboration du projet urbain de développement durable dans un quartier de Fontaines sur Saône, le quartier de La Norechal, à proximité du centre-ville.

Ce quartier comprend environ 300 logements sociaux, dans une ville qui avoisine les 7 000 habitants. Proportionnellement à d'autres opérations qui, en volume, sont plus importantes, celle-ci, ramenée à la commune, est d'envergure ; elle est conséquente, elle mérite aussi toute notre attention. En effet, il est prévu, par l'Opac du Rhône, la démolition des 290 logements sociaux locatifs.

Comme dans des opérations identiques, les questions souvent posées par les habitants nous concernent au premier chef. La question qui revient souvent et qui reviendra notamment dans d'autres opérations est : "Pourquoi ne pas construire avant de démolir ? Nous ne retrouvons pas toujours le même type de logement." -et ils posent la question avec force-.

Les habitants souhaitent, pour la plupart, rester dans leur quartier ou tout du moins à proximité car ils y trouvent les services publics compétents, les écoles, les commerces et ils y trouvent aussi des transports à proximité. Cela aussi n'apparaît pas clairement dans nos opérations et dans les offres de relogement qui sont proposées.

Autre questionnement dans ces quartiers à forte population jeune : quels équipements éducatifs, culturels et de loisirs seront prévus dans cette ZAC ?

Inquiétude aussi pour les familles concernant le coût et les charges futures des logements qui seront proposés.

Le lien social qui avait été tissé par la politique de la ville dans les années antérieures, comment va-t-il se décliner dans le futur, au moment même où l'Etat lamine les budgets sociaux ? D'ailleurs, à ce sujet, le plan Borloo, c'est un petit peu "la montagne qui accouche d'une souris". L'Etat assure tout juste le minimum syndical. Les collectivités sont amenées à mettre la main à la poche et les habitants eux-même concernés par les opérations d'urbanisme doivent payer aussi de leur poche.

A la veille de l'ouverture du congrès HLM à Montpellier, nul ne peut nier la véritable crise du logement social qui se pose donc de plus en plus avec force, les questions du financement du coût exorbitant du foncier.

Au final, il est à craindre qu'il existe un déficit de construction après les démolitions dans notre agglomération au-delà du quartier spécifique de La Norechal.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, quelques interrogations sur ce dossier qui nous touchent et touchent d'autres dossiers qui risqueront de venir.

Monsieur le président, après ces quelques remarques, notre groupe apportera son soutien à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Synergies.

M. BOUJU : Monsieur le président, chers collègues, je suis ravi, monsieur Plazzi, du soutien que vous apportez au projet de La Norechal. Je suis honoré aussi que vous utilisiez cette délibération pour parler des préoccupations que posent les GPV et les ORU. Nous avons eu l'occasion de délibérer de nombreuses fois sur ces projets et vous choisissez La Norechal et Fontaines sur Saône pour faire cette intervention, je vous en remercie.

Je souhaiterais que le groupe communiste, au conseil municipal, m'apporte le même soutien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : A mon avis, il ne manquera pas de le faire, monsieur Bouju.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2004-2111 - déplacements et urbanisme - Neuville sur Saône - Conventioncadre triennale (2004-2006) de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2112 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - ZUS - Pentes de la Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2113 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'investissement à court terme (PICT) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2114 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - Quartier du Vergoin - Convention-cadre triennale 2003-2005 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2111. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2112 à 2004-2114. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour les trois rapports qui concernent la GSUP.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC a demandé la parole.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je crois que nous pouvons nous féliciter du développement et de la pérennisation de la gestion urbaine de proximité dans ces quartiers.

Simplement, à l'occasion de ce rapport, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous devons être très vigilants dans nos discussions sur les nouvelles compétences, afin qu'en termes de politique d'enlèvement encombrants, les actions que nous menons aujourd'hui et qui sont reprises dans ces rapports soient toujours possibles, dans l'avenir, dans la définition du niveau de service que nous sommes en train de discuter dans la prise de compétences par la Communauté urbaine sur ce secteur.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs: MM. BOUJU et FLACONNÈCHE.

N° 2004-2120 - déplacements et urbanisme - Fourniture et pose d'équipements de matériel de signalisation de direction pour l'évolution et la maintenance du jalonnement en place sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005, éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2120. Madame Friehe, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, il y a quelques semaines, il y a eu à nouveau un incident sous le tunnel sous Fourvière.

Nous aimerions savoir, justement dans le cadre de ce type de dossier qui concerne la fourniture et la pose d'équipements de matériel de signalisation de direction pour l'évolution et la maintenance du jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine, s'il y avait un dispositif qui permettrait d'éviter que les automobilistes soient bloqués, dans le cas de Fourvière et sur l'autoroute et sur l'axe nord-sud ? Cela éviterait énormément d'énervement, de pollution, de perte de temps.

On peut se poser la question de savoir pourquoi, sur le territoire de la Communauté urbaine, sur les axes pénétrants, il n'y a pas un système signalétique indiquant, lorsqu'il y a un incident dans les tunnels ou sur les axes majeurs, aux automobilistes

un système d'évitement de ces incidents, au même titre que cela existe sur les autoroutes, qui permette aux automobilistes soit de sortir, soit de s'arrêter éventuellement. Je pense qu'à répétition, nous aurons ce type d'incident, tant sous Fourvière que sous la Croix-Rousse et même sur d'autres axes importants de l'agglomération et on peut s'étonner aujourd'hui qu'il n'y ait aucun système, à ma connaissance, permettant aux automobilistes de ne pas s'engouffrer dans les embouteillages.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On dit que c'est le système Coraly géré par l'Etat qui devrait donner cette signalisation mais je vérifierai pour savoir ce qu'il en est exactement.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme FRIEH.

Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité social

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner les résultats du vote pour le Comité social :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	139
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	9
- nombre de suffrages exprimés	130
- majorité absolue	66

Monsieur Gignoux ayant obtenu 130 voix est élu.

N° 2004-2121 - développement économique - Projet de redynamisation des marchés forains du Rhône - Subvention à l'Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM) - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2121. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Il s'agit d'une subvention d'un peu plus de 15 000 € destinée à soutenir le développement des marchés forains du Rhône qui sont au nombre de 400 et qui animent nos quartiers et nos centres de village. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, notre groupe votera ce rapport car la démarche présentée est fort intéressante.

Moderniser les marchés doit passer, d'une part, par l'étude de leur développement en soirée et, d'autre part, par la réalisation d'aménagements techniques (électrification, eau, mise en place de sanitaires) pour correspondre aux nouvelles normes.

Aussi, parallèlement à l'élaboration du cadre d'action en termes d'investissement que l'association pour le développement et la promotion des marchés du Rhône devra établir, il sera nécessaire que la Communauté urbaine s'engage sur la requalification des places accueillant ces marchés ; ma commune, par exemple, attendant depuis plus de trois ans une requalification comme sans doute beaucoup d'autres, le traitement de ces espaces publics.

Subventionner une association dans le cadre du développement économique et également dans l'intérêt des habitants du Grand Lyon pour promouvoir les marchés, qui connaissent dans de nombreuses communes un recul regrettable, est une bonne chose. Mais, comme je l'ai souligné précédemment, il convient que la Communauté urbaine réalise les aménagements urbains nécessaires dans le cadre de ses compétences et, à notre avis, il serait utile d'ouvrir une concertation dans le cadre de la conférence des maires pour réaliser une première approche sur une harmonisation sectorielle et peut-être sur une nouvelle répartition des compétences dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. J'ai pris note de vos remarques.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2004-2125 - développement économique - Dispositif Ecrins à Lyon - Convention avec l'association Alliés - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2125. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du dispositif Ecrins à Lyon dont il convient de changer les échéanciers de la manière suivante : **juin 2004 à mai 2005, juin 2005 à mai 2006, juin 2006 à décembre 2006.**

En dehors de cette observation, il y a un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Symalim

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner les résultats du vote pour le Symalim :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	140
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	29
- nombre de suffrages exprimés	111
- majorité absolue	56

Ont obtenu :

- M. Patrick Laurent	95 voix
- M. Alain Lelièvre	5 voix
- M. Claude Pillonel	4 voix
- M. Laurent Clamaron	2 voix
- M. René Beauverie	1 voix
- M. Gérard Collomb	1 voix
- Mme Jeanne d'Anglejan	1 voix
- M. Alain Jeannot	1 voix
- Mme Dominique Nachury	1 voix

Monsieur Patrick Laurent ayant obtenu la majorité est élu.

N° 2004-2126 - développement économique - Démarche "Lyon ville de l'entrepreneuriat" - Soutien à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) - Convention - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2126. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Intervention du groupe Communiste.

M. CHEVAILLER : Sur ce rapport que nous allons donc voter, nous voulons tout de même dire à notre assemblée et à vous, monsieur le président, notre grande inquiétude à cette occasion, puisqu'il s'agit de financement pour l'innovation, dans la démarche que nous avons.

Nous rappelons tout de même que nous avons déjà posé la question d'une balance entre ce que la collectivité publique fournit dans ce domaine et les réalités économiques actuelles. Nous sommes très inquiets avec le déficit qui grandit entre l'effort que fait la Communauté urbaine et la situation réelle. Je crois savoir que, y compris dans les organismes officiels départementaux du travail, on dit maintenant qu'il y a effectivement un déficit du point de vue des emplois qui s'aggrave et, évidemment, on ne peut pas rester indifférent à ces remarques.

Cette situation, j'allais dire presque latente depuis tout de même pas mal de temps a empiré avec la délocalisation qui se développe à l'échelle européenne et qui met donc en danger nombre d'entreprises. Vous avez d'ailleurs vu comment le personnel de chez Bosch à Vénissieux a été maltraité. Le groupe Communiste et intervention citoyenne leur apporte tout son soutien et souhaiterait que la Communauté urbaine en fasse autant, qu'elle soutienne l'effort de recherche de justice, à la fois dans l'effort économique et l'effort social. Je ne vais pas vous citer toutes les entreprises concernées car cela commence à faire un certain nombre.

Nous posons aussi ce problème en fonction de notre système de régulation économique. Nous avons instauré un système de TPU qui a été en grande partie justifié pour éviter la concurrence entre les communes concernant l'implantation des entreprises. Or, nous pouvons constater que nous sommes complètement débordés par une situation européenne de délocalisations qui met tout de même la Communauté urbaine en difficulté et, évidemment comme vous le dites, monsieur le président, c'est sans doute en contradiction avec la volonté de pôles d'attraction à la fois de la Communauté urbaine et de la ville de Lyon.

On s'interroge sur la possibilité d'avoir un système qui nous permette globalement de résister à cette situation. Pour ce faire, nous proposons à nouveau -tenant compte des expériences qui sont faites sous l'égide de la démocratie participative- des réunions des différents secteurs de gestion de la Communauté urbaine, de façon à être "au top" des maîtrises nécessaires. Peut-être que la gouvernance économique est en mesure de réunir des partenaires à la fois économiques et sociaux pour en débattre de façon à créer un climat efficace qui nous permette d'apporter des propositions concrètes et de résister à une situation qui devient de plus en plus alarmante.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Chevailler, de votre remarque.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

Désignation d'un représentant au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats du vote sur l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	139
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	23
- nombre de suffrages exprimés	116
- majorité absolue	59

Ont obtenu :

- Mme Michèle Vullien	90 voix
- Mme Dominique Nachury	10 voix
- Mme Claudine Friehe	2 voix
- M. Jean-Pierre Communal-Haour	2 voix
- M. Alain Bideau	3 voix
- M. Gérard Collomb	1 voix
- Mme Jeanne d'Anglejan	1 voix
- Mme Pascale Decieux	1 voix
- M. Jean-Michel Dubernard	1 voix
- M. Alain Jeannot	1 voix
- M. José Mansot	1 voix
- M. Michel Reppelin	1 voix

Nous sommes ex-æquo avec monsieur Dubernard, cela va lui faire plaisir !

Madame Michèle Vullien ayant obtenu la majorité absolue est élue.

N° 2004-2130 - finances et institutions - Lyon 2° - Parc de stationnement des Cordeliers - Installation provisoire d'une surface alimentaire - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2130. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT : La commission a donné un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme NACHURY : C'est moi qui intervins, monsieur le président. Sur ce rapport proprement dit qui autorise LPA à accueillir provisoirement Monoprix au rez-dechaussée du parc de stationnement des Cordeliers, nous ne pouvons qu'être satisfaits que l'offre de commerce alimentaire soit maintenue pour les habitants de la presqu'île, même si les conditions de fonctionnement interrogent quelque peu : étroitesse des rues, exiguïté des trottoirs, circulation difficile. N'y avait-il pas d'autres lieux possibles ?

Plus largement, sur le projet de construction après démolition de l'actuel Monoprix, nous avons quelques remarques : nous n'avons pas d'opposition de principe à la démolition pour construire des bâtiments à la fonctionnalité et à l'architecture modernes. Cependant, il a été fortement exprimé lors des discussions sur le PLU et le PADD le souhait de renforcer la protection et la mise en valeur du patrimoine d'intérêt local. Quels sont les éléments qui ont conduit à cette décision ? Ils ont été peu exposés.

Deuxième remarque, s'agissant d'un bâtiment un peu symbolique et alors que vous affirmez une gestion participative, pourquoi n'y a-t-il eu aucune information des habitants et notamment ceux du conseil de quartier ?

Troisième remarque mais qui est d'ailleurs plutôt une question un peu dérangeante, après avoir entendu certaines des interventions sur le parc de stationnement Delestraint, que disent les Verts du parc de stationnement de 500 places qui est prévu sous le nouvel immeuble ?

Pas pour la dernière remarque mais pour les trois précédentes, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Nachury. Quelques remarques.

D'abord, si vous aviez un autre emplacement dans le centre-ville, vous pourriez nous l'indiquer parce que nous, nous n'en avons pas trouvé ; peut-être que nous ne savons pas très bien chercher et que vous auriez trouvé un autre endroit mais si, dans les jours qui viennent vous avez un autre endroit à nous proposer, on est tout à fait preneur et je crois que la société Monoprix sera également très preneur.

Simplement, si nous avons installé ici Monoprix, c'est, d'une part, effectivement pour avoir une offre commerciale en centre-ville et, d'autre part, si nous n'en avions pas trouvé, cela obligerait le licenciement de cent personnes et nous avons pensé que cette mesure n'était pas des plus favorables.

Ensuite, sur l'architecture, chacun pense ce qu'il veut. Il se trouve que celui qui a réalisé cet immeuble, Jean-Pierre Buffy, était

l'architecte-conseil de la Communauté urbaine dans le dernier mandat. Je pense que si cet architecte avait été choisi comme architecte-conseil par la précédente majorité, c'est qu'elle ne le trouvait pas totalement nul est que son architecture n'était pas totalement inintéressante. Donc voilà pour vous répondre.

Quant aux conseils de quartier, je vous rappelle qu'il ne sont pas de mon autorité mais de l'autorité du maire d'arrondissement et il ne manque pas de me le rappeler tout les jours.

Je crois avoir répondu à vos trois objections, madame Nachury.

Mme NACHURY : Mon intervention ne portait pas sur l'architecture mais sur la démolition et sur le caractère quelque peu symbolique. D'ailleurs, il pourrait y avoir débat même si la conclusion était la démolition car je pense que le Grand Bazar de Lyon n'est peut-être pas n'importe quel bâtiment dans l'histoire de la ville et dans l'histoire des bâtiments à caractère commercial.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez raison, madame Nachury, sauf qu'il se trouve que ce n'est ni vous ni moi qui possédons le Grand Bazar de Lyon. Il fallait faire un choix entre le fermer et laisser un bâtiment vide au cœur de l'agglomération lyonnaise et perdre un secteur commercial fort, le dernier d'ailleurs qui reste au cœur de la ville, ou faire ces transformations. Vous savez, il y a longtemps que le bolchevisme est terminé et les collectivités locales ne peuvent pas tout faire en matière commerciale ; c'est un changement de notre société qu'on peut regretter par ailleurs mais qui existe aujourd'hui.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palreja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT

N° 2004-2143 - proximité, ressources humaines et environnement - Bron - Vénissieux - Espaces naturels urbains - Création et réhabilitation de jardins - Fonds de concours d'études et de réalisation versés aux Communes - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2143. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Ce rapport concerne la création et la réhabilitation de jardins. La Communauté urbaine, en matière de jardins, qu'ils soient familiaux ou d'insertion ou pédagogiques, intervient en amont pour aider au montage des projets et en termes de fonds de concours auprès des communes qui le souhaitent au moment de l'investissement pour aménager le jardin. C'est le cas de cette délibération où nous aidons à l'installation d'un jardin adapté aux handicapés au Fort de Bron d'un autre à Vénissieux.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. PERRET : Par cette délibération, la Communauté urbaine participe financièrement à la réhabilitation et à la création de jardins à Bron et à Vénissieux.

Le groupe Socialiste soutient les projets de jardins et encourage le lancement de telles opérations car les jardins collectifs sont un outil efficace pour répondre aux multiples enjeux posés par le développement urbain. Le jardin est un outil pour améliorer la qualité du paysage urbain et le cadre de vie, pour créer un espace de solidarité et réactiver les liens sociaux. Ainsi, à Vénissieux, le projet est destiné à l'insertion d'un public en situation d'exclusion et à Bron, des travaux vont être lancés pour adapter le jardin du Fort aux personnes handicapées. Préserver les espaces naturels en ville permet aussi de faire une éducation au respect de l'environnement, c'est un outil pédagogique.

Les jardins, quelle que soit leur forme, jardin pédagogique ou d'insertion, sont porteurs de valeurs communes, de lien social retrouvé, de créativité, de respect de l'environnement et ils répondent à des besoins concrets. C'est pour cela que le groupe Socialiste votera ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Pallega, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

Question orale de monsieur Sardat relative au projet d'implantation d'une prison dans l'agglomération

M. LE PRÉSIDENT : J'ai reçu une demande de question orale de monsieur Sardat. Je lui donne la parole.

M. SARDAT : Monsieur le président, chers collègues, permettez-moi de vous dire que la façon dont vous avez traité le problème de la prison, en une semaine, est très curieux. Tout l'état-major de la gauche lyonnaise s'est exprimé dans la presse.

Monsieur le président de la région Rhône-Alpes nous dit que ce n'est plus possible de faire cohabiter tant de prisonniers dans la même cellule, ce dont je suis tout à fait d'accord. Là où je le suis moins, c'est lorsque madame le maire de Saint Priest s'exprime et dit qu'elle ne veut pas de barreaux chez elle. Alors que trois sites ont été proposés (Cailloux sur Fontaine, Corbas et Saint Priest), sur les cinquante-cinq communes de la Communauté urbaine, il doit bien y en avoir d'autres possibles. Le site de Saint Priest, d'après les analyses faites, est le moins coûteux et le plus facile d'accès.

Quelques jours après la réponse de Saint Priest, dans la presse, vous avez indiqué que vous étiez tout prêt à faire avoir le terrain de Corbas, sur la carrière Perrier, sans en référer à la municipalité concernée. Cela est bien votre habitude puisque vous l'avez déjà fait au printemps lors de la rave partie qui s'est déroulée sur le site du futur marché gare. Non ! la municipalité de Corbas n'est pas d'accord sur ce projet. Zone agroalimentaire, abattoirs, futur marché gare, tout cela n'est pas compatible avec ce futur projet qui bloquera le développement de cette zone, donc manque de recettes.

A l'est lyonnais, nous avons déjà les installations classées, dont certaines sont répertoriées Seveso, des zones logistiques, un trafic PL très important, des canalisations en tous genres (essence, CVM, gaz, nappes phréatiques), la future voie ferrée pour le transport des marchandises. Toutes ces nuisances ou contraintes concernent aussi bien Corbas que Mions concernée directement par le projet d'implantation de la future prison au nord de la commune.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de revoir l'emplacement de cette réalisation qui, aujourd'hui, ne peut se réaliser sur ce site. Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le maire, je vais pouvoir vous apporter une réponse et d'abord vous lire une lettre que j'adressais au garde des sceaux le 23 août 2004 alors que je recevais, comme vous l'avez reçue, une lettre disant que ses services lui proposaient trois destinations. Je lui écrivais ceci :

"Monsieur le Garde des sceaux, comme j'avais eu l'occasion de vous l'expliquer, tant dans mon entretien du 27 mars 2003 à votre ministère que dans mon courrier du 28 juin dernier, dès mon élection comme président du Grand Lyon, j'ai, à la demande du préfet de l'époque, monsieur Michel Besse, entrepris de débloquent la situation des prisons lyonnaises, conscient de l'indignité des conditions de détention dans cette prison comme de la difficulté du travail du personnel pénitentiaire.

J'avais alors obtenu l'accord de monsieur Maurice Charrier, maire de Vaulx en Velin. Monsieur Pierre Bédier, lors de sa venue à Lyon le 14 octobre 2002, a repoussé cette solution. Depuis nous sommes dans l'impasse.

Dans votre courrier du 29 juillet, vous me faites la proposition de trois emplacements : Saint Priest, Cailloux sur Fontaines et Corbas.

Pour ce qui concerne le premier, Saint Priest, il existe une impossibilité absolue. Le Grand Lyon a en effet décidé deux grandes opérations pour aider à redynamiser l'est lyonnais et tirer son image vers le haut :

- la première est celle du Carré de Soie autour de la ligne nouvelle Lea-Leslys ;

- la deuxième concerne tout le secteur de Renault Trucks sur lequel le Grand Lyon veut développer une zone mixant activités économiques et logements destinés à des couches moyennes et ce projet pourra s'appuyer sur un environnement déjà de qualité avec la présence du parc technologique de la porte Rhône-Alpes, de l'université Lumière Lyon II et d'une extension du parc de Bron Parilly. Cette opération de développement de logements est nécessaire dans le cadre du plan local de l'habitat afin de produire des logements en accession à la propriété à des prix raisonnables.

Par ailleurs, vous ne pouvez ignorer que ce secteur comporte un habitat pavillonnaire très important (site de Berliet et site de Revaillon) et qu'il est important de le préserver plutôt que de lui porter atteinte. Cette suggestion est donc en totale contradiction avec les politiques du Grand Lyon.

Pour ce qui est du terrain à Cailloux sur Fontaines, j'avais moi-même sollicité monsieur le maire pour savoir quel serait son avis. Après consultation de son conseil municipal, le maire de Cailloux sur Fontaines a répondu négativement.

Reste la solution Corbas. Je dois dire que je ne me suis jamais enquis, jusqu'à présent, de la position du maire. S'il en était d'accord -et j'insiste sur les termes-, nous avons en effet, à la Communauté urbaine, l'habitude de fonctionner au maximum en consensus, je n'y verrais aucun inconvénient et je suis près, si vous le souhaitez, à le solliciter dans ce sens.

Souhaitant que ce problème des prisons lyonnaises puisse être résolu de la meilleure façon possible, je reste à votre disposition pour faciliter toute action en ce sens."

Voilà exactement, monsieur le maire, quelle est ma prise de position, c'est-à-dire que j'ai toujours écrit à monsieur le garde des sceaux que, pour ce qui concerne le président du Grand Lyon, il pensait que l'avis des maires était primordial et donc je le renvoyais vers vous. Je n'ai pas eu depuis de réponse au dossier que je lui avais envoyé.

Je dois dire que lorsque je fais référence à l'entretien que j'avais eu le 27 mars, à l'époque, monsieur Perben m'avait fait savoir qu'il était un peu en difficulté après les problèmes de monsieur Bédier et qu'il souhaitait renouer le dialogue. J'avais alors emmené avec moi au ministère monsieur le vice-président Buffet pour que nous puissions nous entretenir ensemble du problème des prisons et trouver de nouvelles pistes de solution. A l'époque, je lui ai dit : "Cela sera extrêmement difficile, je ne sais pas si vous trouverez beaucoup de maires dans l'agglomération. Si je peux vous rendre service, je le ferai bien volontiers" et c'est ainsi que j'avais été amené à solliciter le maire de Cailloux sur Fontaines qui m'avait dit, dans un premier temps : "Je veux en parler à mon conseil" et qui, après en avoir parlé à son conseil, m'avait dit : "Mon conseil ne le souhaite pas". Et les problèmes en étaient restés là.

Pour moi, c'est tout ce que j'ai pu faire après le ministre garde des sceaux, qui me parle sans doute moins souvent qu'à vous-même, prend les décisions qu'il souhaite effectivement prendre. Il en informe le président de la Communauté urbaine en même temps qu'il vous en informe mais il ne sollicite en aucun point son avis et, quand il demande ce qu'il en pense, je le renvoie au maire de Corbas.

Or, simplement, si ensuite il y a eu quelques petits problèmes, c'est sans doute les erreurs de communication : j'ai, par exemple, un journal du matin lyonnais important disant donc il parle des réponses négatives de deux communes : "Pour l'instant, en l'état actuel du dossier, seule la commune de Corbas est susceptible d'accueillir la nouvelle prison de Lyon. Le maire attend donc d'en savoir plus pour se prononcer". Donc je pense que vous attendiez d'en savoir plus du garde des sceaux et je ne veux pas me mêler des problèmes de famille. Aussi laissais-je ensemble les problèmes se résoudre mais, si vous souhaitez une intercession de ma part, vous connaissez mon sens du dialogue, de la diplomatie et je ferais, je pense, un bon médiateur entre le garde des sceaux et vous-même.

M. SARDAT : Vous vous acharnez la même semaine sur ce dossier. Vous tenez tout de même à la mettre chez nous cette prison ! Et je pense que vous êtes très contents à la Communauté urbaine car nous sommes tous contents de récupérer cette épée sur Corbas qui est une zone très importante ! Et aujourd'hui, vous voulez encore nous mettre la prison là où on n'a pas de moyens de transports ! Je ne vois pas comment les gens pourront prendre des transports. Cela emploie 600 personnes, avec 150 visiteurs par jour et comment vont-ils venir à Corbas ?

En même temps, vous allez empêcher le développement de la zone. Je peux vous dire que j'ai fait une consultation et c'est 99 % de non sur la ville. Moi, je veux bien mais ce n'est pas possible, ce n'est pas possible !

M. LE PRÉSIDENT : Ecrivez au garde des sceaux, je lui écrirai avec vous !

M. SARDAT : D'accord, mais vous m'avez tout de même annoncé dans la presse que la prison, vous voulez la mettre à Corbas sans m'en avoir tout de même averti... Il n'a jamais eu la réponse...

M. LE PRÉSIDENT : Non, non, non, monsieur le maire, je tiens à dire, quand j'ai été interrogé,...

M. SARDAT : ...vous l'avez déjà fait une fois...

M. LE PRÉSIDENT : ...on a dit s'il y avait un consensus entre le maire de Corbas et le garde des sceaux, en tant que président de la Communauté urbaine, je ferais tout ce qu'il est en mon pouvoir pour faciliter cette opération, c'est-à-dire qu'on me demandait : "Est-ce que vous êtes prêt à mettre financièrement un peu d'argent, est-ce que vous êtes prêt à desservir la prison ? J'ai dit oui ; vous ne trouverez aucune déclaration de ma part qui dise le contraire ! Donc, rendez à Gérard Collomb ce qui appartient à Gérard Collomb et au garde des sceaux ce qui appartient au garde des sceaux !

Comme je vous l'ai dit, je suis toujours prêt à faire le médiateur.

M. SARDAT : Le garde des sceaux ne m'a jamais dit : "Monsieur le maire, vous aurez la prison !". C'est vous qui voulez la mettre... (*Mouvements divers dans la salle*) ...alors qu'il y a cinquante-cinq communes, d'autant plus que le projet était prévu à Saint Priest et étudié par monsieur Bédier. Il ne faut pas dire ce qui n'est pas ! Parce que nous sommes des petits maires alors, boum ! on nous assomme ! Non, je serai très dur là-dessus et je serai ferme !

M. BUFFET : Monsieur le président, je crois que, dans cette affaire, il faut savoir raison garder. C'est un sujet difficile, compliqué et il faut bien admettre que ce type d'installation, pourtant nécessaire, ne suscite pas l'enthousiasme chez aucun des maires de cette agglomération.

Je sais, pour y avoir travaillé et pour avoir demandé, en son temps, à l'Agence d'urbanisme de regarder les fonciers disponibles, que les choses ne sont pas simples.

Je sais aussi que l'agglomération lyonnaise, la ville de Lyon en particulier puisqu'elle reçoit aujourd'hui trois des maisons d'arrêt, va devoir prendre également ses responsabilités. Il est vain de vouloir rejeter la responsabilité des uns ou des autres sur les uns ou sur les autres en attendant que la "patate chaude" finisse par tomber à un endroit qui sera peut-être un jour utilisé.

Pour l'installation de ce type d'équipement, il y a des contraintes extrêmement fortes : d'abord des contraintes de sécurité mais aussi des contraintes d'accessibilité, à la fois aux services d'ordre mais aussi aux familles.

Ce dossier ne trouvera de solution que si nous sommes collectivement capables d'en assumer la responsabilité et je pense d'ailleurs que l'on pourrait imaginer que le débat vienne à cette assemblée pour que les choses se fassent en toute transparence. Ce sera difficile, nul doute que ce sera difficile, nous en sommes tous conscients mais, au moins dans

l'intérêt général et dans l'intérêt de ces équipements qui sont aujourd'hui vétustes et dont il faut bien qu'ils soient reconstruits. Les moyens financiers existent et la Communauté urbaine doit donner l'exemple de sa responsabilité. Nous sommes sur un dossier qui nécessite une extrême solidarité. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT : C'est parfait ! J'ai lu ma lettre, si vous voulez je peux relire un extrait de la lettre de monsieur Perben que vous avez reçue et qui vous dit : "Monsieur le maire, s'il n'est pas le mieux placé sur un plan technico-économique, le site de la carrière Perrier à Corbas est une opportunité très intéressante pour la réalisation d'une maison d'arrêt de 600 places dans l'agglomération lyonnaise comme le montre la fiche technique comparative jointe à la présente". Je n'ai pas reçu d'autre lettre, j'ai la même que vous, hélas !

M. SARDAT : Le terrain de Corbas n'est pas très compatible au niveau des transports en commun. Si vous avez lu la fiche, il s'agit de l'horizon 2011.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez vu, monsieur le maire, nous avons les mêmes difficultés l'un et l'autre et j'en suis navré !

M. SARDAT : Je souhaite qu'on ne se renvoie pas la balle tel un match de ping-pong. Je ne suis pas d'accord avec cela. Une concertation doit être faite et j'ai été très vexé par l'article paru dans la presse. La prison, j'en ai entendu parler il y a trois ans, j'en ai réentendu parler au mois de juillet mais rien n'était définitif ! Et aujourd'hui, poum !

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord avec vous, monsieur le maire, et j'ai été très étonné car j'étais moi-même en vacances quand cette lettre de monsieur Perben est parvenue. La réponse à la lettre dont je vous parle date du 23 août, je l'ai fait envoyer de mon lieu de vacances et c'était déjà dans la presse le 25 août.

M. le vice-président POLGA : Je voudrais dire que l'ancien procureur avait demandé à monsieur Raymond Barre, président

de la Communauté urbaine lors du précédent mandat, de diligenter une étude pour trouver des sites. Or, sept sites avaient été décelés. Monsieur le président Collomb a expliqué les propositions faites à monsieur Bédier, alors secrétaire d'Etat, lesquelles avaient reçu l'aval des maires concernés. Et ensuite, comme par hasard, on a retrouvé trois sites dont un sert d'alibi (le site de Cailloux) et deux sites de l'est lyonnais.

Je ne me permettrai pas de citer Corbas comme vous l'avez fait en citant Saint Priest et en disant que ce site est mieux placé. Je ne me permettrai pas de porter un jugement sur telle ou telle commune. Le maire décide ou non mais il n'a pas à renvoyer la "patate chaude" comme vous l'avez fait en disant que le site de Saint Priest serait mieux approprié. Je trouve cela choquant et inadmissible car ce choix doit être fait. Chacun a ses arguments, nous avons les nôtres : Saint Priest possède 40 % de logements sociaux ; à Corbas, vous avez 10 % de logements sociaux et vous avez du mal à réaliser les 20 % qu'impose la loi SRU. On tente de vous aider mais vous n'avez pas beaucoup d'initiative dans ce sens-là : voilà la réalité des choses ! Donc, que chacun prenne sa part et qu'ensuite, on trouve un consensus assez large. La circonscription de Décines Charpieu, Meyzieu, Saint Priest accueillera déjà une prison à Meyzieu. Je crois que l'effort est fait. Maintenant, la balle est dans le camp des autres circonscriptions et des autres parties de l'agglomération qui peuvent aussi prendre leur part.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le maire, tout simplement, ce que je peux vous dire c'est qu'on a raté une occasion il y a deux ans et que cela va être difficile de résoudre les problèmes.

Monsieur Abadie rit parce que lui, maintenant, a une gendarmerie. Hélas, nous sommes devant un dossier très difficile à résoudre mais, comme j'ai vu que le garde des sceaux est un homme plein d'allant qui a expliqué aujourd'hui comment il gèrerait avec une maestria l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, je ne doute pas qu'il sorte facilement de ce dossier.

Chers collègues, merci beaucoup.

(La séance est levée à 19 heures 55).
